

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/01**



L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : 22

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

VOTANTS : 26

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

OBJET: ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lecture faite par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° 2017/02

**L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures**

DATE DE
CONVOCACTION
26/01/2017

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 22

VOTANTS : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF. Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

OBJET: APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Urbanisme
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement,
VU la délibération du Conseil Municipal du 28/11/2013 prescrivant la révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,
VU la délibération n° 2016/2 du 12/02/2016 portant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
VU la décision préfectorale n°78-014-2016 du 9 mai 2016 ne soumettant pas le projet de P.L.U à une évaluation environnementale,
VU la délibération n° 2016/43 du 26/05/2016 portant acte du bilan de concertation et arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme,
VU les avis des Personnes Publiques Associées,
VU l'arrêté du Maire n° T 2016/83 du 10/09/2016 soumettant le projet du PLU à l'enquête publique,
VU les conclusions et avis favorable du commissaire enquêteur en date du 05/12/2016,
VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 21 janvier 2017,

CONSIDÉRANT que le projet de P.L.U arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport établi par le commissaire enquêteur,

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au projet arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

CONSIDÉRANT que le projet de P.L.U. constitué notamment du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement, des documents graphiques et des annexes, et tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme ;



2017
003

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix Pour et 5 Abstentions
(Mme MESSAGER, M. BOUTIGNY, Mme DOS SANTOS, M. IMHOFF, Mme POYER)

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public aux jours et heures ouvrables de la mairie.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet :
 - ✓ d'un affichage pendant un mois en mairie,
 - ✓ d'une publication au recueil des actes administratifs,
 - ✓ Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet des Yvelines
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet, conformément à l'article L 153-24 du Code de l'Urbanisme.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

2017/00.H.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/03



L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS.

OBJET: OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CASGBS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du et notamment son article 136,
VU la création par fusion de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine au 1^{er} janvier 2016 dont la commune est membre,
VU la délibération n° 2016/38 du 17 mars 2016 confirmant la compétence communale pour le PLU,
CONSIDERANT que si dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017, 25% des communes de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, représentant au moins 20% de la population, s'y opposent, le transfert de la compétence PLU n'a pas lieu,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. LUZI)

- **S'OPPOSE** au transfert à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine de la compétence relative au plan local d'urbanisme et aux documents d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article 136, II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;
- **DECIDE** que cette opposition sera notifiée sans délai par Monsieur le Maire au Président de la Communauté d'Agglomération.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° 2017/04



L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSEGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS: 22

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

VOTANTS : 26

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS.

**OBJET: FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR
L'ASSOCIATION BRIDGE CLUB**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer à 500 € le montant de la redevance de l'association BRIDGE CLUB de Maisons-Laffitte pour l'année scolaire 2016/2017.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/06**

**L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures**

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

PRESENTS: 22

VOTANTS : 26

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'INSTALLATION DE
LA VIDEO PROTECTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 251-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la délibération n° 2016/67 du 16 juin 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix Pour et 4 Abstentions (Mme AUFFRET, Mme GOURSAUD de MERLIS, M. CHEVALIER, M. GUEHENNEC)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention maximale correspondante auprès de la Région pour l'installation de 15 caméras sur les bâtiments communaux d'un montant de 41.842 € H.T.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget de l'année et suivants.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS



COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/07

L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 22

VOTANTS : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSENGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

**OBJET: DÉPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 FETES ET CEREMONIES
DU BUDGET DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.1617-19 ;

CONSIDERANT qu'il est désormais demandé au Conseil Municipal d'adopter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de considérer l'affectation des dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple : diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, goûter et spectacle des anciens ;
 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles, livres et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
 - le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles
 - locations de matériels (podium, chapiteaux, calicots, kakémonos, structures gonflables, chaises, tables, piste de danse), locations de plantes
 - les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations, cartes de vœux



- les fournitures de Noël : décorations, sapins, illuminations,
- les jouets et friandises pour les enfants
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2017/08**



L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCATION
26/01/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

PRÉSENTS : 22

formant la majorité des membres en exercice.

VOTANTS : 26

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS.

OBJET: INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-4 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la délibération n°2014/16 du 10 avril 2014 relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

CONSIDERANT la nouvelle délégation de fonction du maire à un conseiller municipal ;

CONSIDERANT l'enveloppe maximale allouée pour la collectivité ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

2017/010



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix Pour et 2 Abstentions
(Mme POYER, M. LUZI)

1) **FIXE** les indemnités de fonctions des élus telles que (récapitulatif en annexe 1) :

	Taux en % de l'IB 1015
Maire	55 %
Adjoint ayant reçu délégation	17,5 %
Conseiller municipal délégué	17,5 %

2) **PRECISE** que :

- les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- les indemnités sont versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus (maire : date de son élection, adjoints et conseillers municipaux : date de prise d'effet des délégations).

3) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

ANNEXE 1**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

FONCTION ET DELEGATION	% DE L'INDICE BRUT 1015
-Le Maire	55 %
-1^{er} Adjoint délégué aux questions ayant trait aux travaux de voirie, d'environnement et de certains bâtiments ainsi qu'aux affaires générales	17,5 %
-2^{ème} Adjoint délégué aux questions ayant trait aux affaires scolaires	17,5 %
-3^{ème} Adjoint délégué aux questions ayant trait à la vie associative, aux animations ainsi qu'aux affaires sociales	17,5 %
-4^{ème} Adjoint délégué aux questions ayant trait à l'urbanisme, à la sécurité publique et au personnel	17,5 %
-5^{ème} Adjoint délégué aux questions culturelles, de patrimoine et aux transports	17,5 %
-6^{ème} Adjoint délégué au sport et à la jeunesse ainsi qu'à l'assainissement et aux réseaux	17,5 %
-7^{ème} Adjoint délégué aux questions ayant trait aux finances et au développement durable	17,5 %
-8^{ème} Adjoint délégué aux questions ayant trait aux travaux de bâtiments	17,5 %
-Conseiller municipal délégué au : cadre de vie, propreté de la ville, ordures ménagères, chemins vicinaux.	17,5 %
-Conseiller municipal délégué au : développement économique, nouvelles technologies, seniors.	17,5 %

Vu pour être annexé à la délibération en
date du 02/02/2017



le Maire,

Serge CASERIS

COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)

2017/012...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2017/09



L'an deux mil dix-sept
Le deux février à vingt-et-une heures

DATE DE
CONVOCAION
26/01/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
26/01/2017

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI formant la majorité des membres en exercice.

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
04/02/2017

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

PRESENTS: 22

VOTANTS : 26

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

OBJET: ELECTION D'UN MEMBRE AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 10 avril 2014 fixant et désignant les membres du Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération du 29 janvier 2015 désignant Madame POYER en remplacement de M. ROCHE au Conseil d'Administration,

VU la lettre de démission de Madame de MERLIS en date du 21 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** en qualité d'Administrateur M. Olivier ROBERT.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS